

PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N $^{\circ}$ 114 - MAI 2014

SOMMAIRE

59_Préfecture du Nord

a		• .	,	/ 1
Seci	reta	rist	Gen	iéral
	·	uuu	501	ici ai

Arrêté N°2014126-0001 - Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 18 avril 2012	
portant délégation de signature à M. Michel PASCAL, Directeur régional de	
l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nord Pas- de- Calais	 1



PREFET DU NORD

Arrêté n °2014126-0001

signé par Dominique BUR - Préfet du Nord

le 06 Mai 2014

59_Préfecture du Nord Secrétariat général DIPP- Direction des Politiques publiques

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 18 avril 2012 portant délégation de signature à M. Michel PASCAL, Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nord Pas- de- Calais



PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

Direction des Politiques Publiques

Bureau des Affaires Départementales et du Suivi de l'Action de l'État

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 18 avril 2012 portant délégation de signature à M. Michel PASCAL,
Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nord-Pas-de-Calais

LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE NORD PREFET DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS PREFET DU NORD OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu l'ordonnance n° 2014-355 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment ses articles 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation des Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ;

Vu le décret n°2010-1580 du 17 décembre 2010 relatif au Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés. Organisation du contrôle des systèmes de transports et de l'instruction des dossiers entre le STRMTG, les préfets et leurs services ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de M. Dominique BUR, Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord ;

Vu le décret n°2011-1597 du 21 novembre 2011 relatif aux conditions de contractualisation entre producteurs de biométhane et fournisseurs de gaz naturel ;

Vu le décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux public d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et des contrôles des ondes électromagnétiques ;

Vu le décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation de l'autorisation unique ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 4 janvier 2010 nommant M. Michel PASCAL, Ingénieur Général des Mines, Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas-de-Calais :

Vu la circulaire du 29 juin 2011 relative à la deuxième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

Vu la circulaire du 6 juillet 2011 relative à l'organisation du travail entre le Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (STRMTG);

Vu la circulaire du 17 janvier 2012 relative à l'application des dispositions du décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux public d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et des contrôles des ondes électromagnétiques :

Vu l'arrêté préfectoral du 18 avril 2012 portant délégation de signature à M. Michel PASCAL, Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nord-Pas-de-Calais ;

Sur proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture du Nord :

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u> – L'article 1^{er} – rubrique l-2 – « Environnement industriel : risques – air- eau-déchets- sols pollués » - sous-rubrique A - « Pollution, nuisances et risques des installations classées »- de l'arrêté préfectoral du 18 avril 2012 portant délégation de signature à M. Michel PASCAL, Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nord-Pas-de-Calais est complété comme suit :

I-2 Environnement industriel : Risques-Air-Eau-Déchets-Sols pollués

A - Pollution, nuisances et risques des installations classées

5°/ Instruction des dossiers de demande d'autorisation unique :

- courriers de consultation et réception des avis ou accords des services intéressés lors de l'analyse de la complétude et de la régularité,
- courrier d'information du pétitionnaire sur le caractère non complet ou non régulier de son dossier et de demande de compléments au pétitionnaire dans un délai fixé.

<u>Article 2</u> - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 18 avril 2012 susvisé portant délégation de signature à M. Michel PASCAL, Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nord-Pas-de-Calais demeurent inchangées.

Article 3 – Le Secrétaire Général de la préfecture du Nord et le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont chargés, chacun ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

